



Pacs et allocations chômage

Par **Lamalyse**, le **03/05/2019** à **18:50**

Bonjour

je suis contractuelle en cdi dans la fonction publique.

En cas de démission et pacs (dans les 2 mois) pour rejoindre mon conjoint qui habite à 40 kms, pourrais-je prétendre aux allocations chômage sachant que mon salaire n' est que de 1000 € net/ mois et que j'habite à ce jour à 3 kms seulement de mon travail ?

Il me semble que je remplirai cette notion d'incompatibilité entre nouveau lieu de résidence et l'activité salariée.

Votre avis svp